

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2019

Numéro de version 5

Révision: 08.08.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit
Nom du produit: FYREWASH F3 RR
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Emploi de la substance / de la préparation Détergent industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant / importateur / fournisseur:

 Romaco BV
 Edisonstraat 11
 NL - 3261 LD Oud-Beijerland
 The Netherlands
 Tel: +31 186 615244
 Fax: +31 186 619385
 Email: info@rochem.nl

Service chargé des renseignements: Dernière édition de la fiche de données de sécurité sur www.rochem.nl
1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe, Middle East & Africa:	+44 1865 407333
Americas:	+1 215 207 0061
Canada:	+1 800 579 7421 (Toll Free)
United States:	+1 866 928 0789 (Toll Free)
East/South East Asia:	+65 3158 1412
Australia:	+61 18000 74234 (Toll Free) acces from Austalia only

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008


GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Ethoxylate de alcohol

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280

Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
Description: Composition de détergents

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2019

Numéro de version 5

Révision: 08.08.2019

Nom du produit: FYREWASH F3 RR

Composants dangereux:		(suite de la page 1)	
	Ethoxylate de alcool	☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Acute Tox. 4, H302	10-25%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	☠ Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu			
agents de surface non ioniques			≥5 - <15%
Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.			

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Reste diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage:

Exigences concernant les lieux et les réservoirs: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2019

Numéro de version 5

Révision: 08.08.2019

Nom du produit: FYREWASH F3 RR
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME (France)	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm
DNEL (EU)	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm

DNEL
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	Long-term - systemic effects	1,3 mg/kg bw/day (wor)
Dermique	Long-term - systemic effects	20 mg/kg bw/day (con)
		10 mg/kg bw/day (wor)
Inhalatoire	Acute - systemic effects	34 mg/m ³ (wor)
	Long-term - local effects	67,3 mg/m ³ (wor)
	Long-term - systemic effects	34 mg/m ³ (con)
		67,5 mg/m ³ (wor)
	Acute - local effects	50,6 mg/m ³ (con)

PNEC
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Fresh water	1 mg/l
Marine water	0,1 mg/l
Intermittent releases	3,9 mg/l
STP	200 mg/l
Fresh water sediment	4 mg/kg
Marine sediment	0,4 mg/kg
Soil	0,4 mg/kg

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Gants en PVC ou PE

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Gants en caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2019

Numéro de version 5

Révision: 08.08.2019

Nom du produit: FYREWASH F3 RR
Protection des yeux:

(suite de la page 3)



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 7,3

Changement d'état

 Point de fusion/point de congélation: -15 °C
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 104 °C

Point d'éclair > 100 °C

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température d'inflammation: 225 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

 Inférieure: 0,7 Vol %
 Supérieure: 5,9 Vol %

Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

 Densité à 20 °C: 1 g/cm³
 Densité relative: Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.
 Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

 Dynamique à 20 °C: 3 mPas
 Cinématique: Non déterminé.

Teneur en solvants:

 Solvants organiques: 9,6 %
 Eau: 75,6 %
 VOC (EU,1993/13/EC): 8,2 %

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2019

Numéro de version 5

Révision: 08.08.2019

Nom du produit: FYREWASH F3 RR
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

(suite de la page 4)

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (rat)

Ethoxylate de alcool

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD50	5.660 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.000 mg/kg (lapin)

102-71-6 Triethanolamine

Oral	LD50	5.846 mg/kg (Mui)
		2.200 mg/kg (Lapin)
		5.530 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>22.500 mg/kg (Lapin)

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité
Toxicité aquatique:

102-71-6 Triethanolamine		
LC50/96h	450-1.000 mg/l (Fis)	
EC50/48h	609,98 mg/l (Daphnia Magna)	

12.2 Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:
Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT: Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2019

Numéro de version 5

Révision: 08.08.2019

Nom du produit: FYREWASH F3 RR
vPvB: Non applicable.

(suite de la page 5)

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

15 01 02	emballages en matières plastiques
20 03 99	déchets municipaux non spécifiés ailleurs

Emballages non nettoyés:
Recommandation: L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU
**ADR/RID/ADN, IMDG, IATA
ADN**

 néant
NOT REGULATED

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
**ADR/RID/ADN, IMDG, IATA
ADN**

 néant
NOT REGULATED

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA
Classe
Classe ADN/R:

 néant
NOT REGULATED

14.4 Groupe d'emballage
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement:
Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients sont répertoriés.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2019

Numéro de version 5

Révision: 08.08.2019

Nom du produit: FYREWASH F3 RR

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Service établissant la fiche technique: Environment protection department.

Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADN: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieures (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

EC50: Effective Concentration, 50 percent

IOELVS: Indicative Occupational Exposure Limit Values

mPa.s: milliPascal per second

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**